

à deux ans à compter de la mise en œuvre de l'appareil n'est tenu de rien et non la date d'un

SAS COUYBES - AGENT CITROEN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS : Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. GAEC CHATEAU SAVIN

LE CHATEAU

46160 GREALOU (France)

* Dans le réseau Citroen participant

2025 E - CIFA A4TA25 - Novembre 2023 - PARAGON - Tél. 01 46 49 41 36

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	NOM DU CLIENT	REF. COE	DATE DE REGLEMENT
Facture	17/02/2026	1 002 926	GAEC CHATEAU SAVIN		17/02/2026
32/26/100072	1 178 595				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			
MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Magasin	1
MODÈLE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	REMISE	MONTANT HT	CT
.PAM BATTERIE ISOTECH IBT3070	1,00	96,58		96,58	1
.PAM BALAI ESSUIE GLACE BOSCH AP24U	1,00	21,67		21,67	1
Sous-total PIECES				118,25	

A Réception

17/02/2026 141,90 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF. LA RESTITUTION TOTALE OU PARTIELLE DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER LE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 665 du 12 mai 1966). TVA AFFAÏTÉE SUR LES DÉBITS.

Total TTC NET À PAYER

118,25

23,65

141,90 €

Alpha 2A B 0 19 7 / 17/02/2026 à 10:30 50 - (NF203) E 0376 ZP14 / (NF525) B 0479 ZP14

	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA
1 002 926			
1 178 595	1	118,25	20,00
17/02/2026			23,65

C 1 178 595
F 17/02/2026
D 141,90 €
M A Réception

E PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT: Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures et réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441 6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable, si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients
CITROEN ADVISOR
citroen.fr